

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEIZE OCTOBRE,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, lieu délocalisé de cette séance sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOU, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Cécile ALLEMAN, Céline VERON, Emmanuel LEFÉBURE, Nicole BERNARDIN

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration – période du 01/09/2024 au 30/09/2024.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 octobre 2024, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} septembre 2024 et le 30 septembre 2024.

Il convient de noter que des corrections concernant les nombres et montants des aides sont susceptibles d'être apportées ultérieurement liées à l'actualisation des données suivant la remise effective ou non des aides.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	BP 2024 /famille	Total montant accordé /famille depuis le 01/01	% Réalisé /BP 2024 depuis le 01/01
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	240	15 618 €	200 000 €	134 280 €	67%
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	-	-			
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	1	45 €			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	1	200 €	63 900 €	28 413 €	44%
	Aide au paiement d'une facture d'eau	-	-			
	Aide à l'équipement personnel et ménager	9	1 939 €			
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	-	-			
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	186	5 424 €	194 500 €	139 491 €	72%
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	2	40 €			
	Aide à l'accès au matériel optique	-	-			
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	-	-			
	Aide à la visite médicale	-	-			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	30	5 638 €			
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	1	101 €			
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	-	-	20 000 €	8 358 €	42%
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	1	700 €			
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	-	1 500 €	290 €	19%
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	-	52 500 €	33 268 €	63%
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	-	-			
	Permis Citoyen	3	3 000 €			
	Permis Citoyen rallonges d'aides	1	200 €			
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	31	651 €	20 000 €	7 875 €	39%
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	5	105 €			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	-	13 000 €	2 485 €	19%
Total		511	33 661 €	565 400 €	354 460 €	63%

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1er janvier 2024 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2023		2024		
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
Janvier	516	43 168 €	577	54 118 €	25%
Février	411	33 822 €	509	46 551 €	31%
Mars	586	42 759 €	556	42 348 €	19%
Avril	480	37 229 €	557	41 246 €	17%
Mai	457	34 453 €	455	35 986 €	15%
Juin	527	41 456 €	434	30 360 €	8%
Juillet	468	37 842 €	572	44 138 €	9%
Août	461	29 341 €	445	26 052 €	7%
Septembre	483	36 964 €	511	33 661 €	5%
Octobre	552	41 718 €			
Novembre	531	45 239 €			
Décembre	411	38 540 €			
TOTAL	5 883	462 531 €	4 616	354 460 €	

Sur les neuf premiers mois de l'année 2024, le nombre d'aides sociales facultatives directes a augmenté de 5 % (+ 227 aides) pour un montant en progression de 5 % (+ 17 426 €).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

